

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/05/2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Finixa dust control

Code du produit : DUC Groupe de produits : Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

Chemicar Europe NV Baarbeek 2 Boîte postale 2070 2070 Zwijndrecht

T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89

info@chemicar.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substances

Non applicable

Mélanges 3.2.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	(N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 (N° Index) 603-014-00-0	2,5 - 10	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2. H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

23/02/2018 FR (français) 1/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Monoxyde de carbone. A température élevée, peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Respirateur agréé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Diluer à l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant

universel, un gel de silice).

Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

sans danger

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du gel.
Produits incompatibles : Agent oxydant.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)			
UE	Nom local	2-Butoxyethanol	
UE	IOELV TWA (mg/m³)	98 mg/m³	
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm	
UE	IOELV STEL (mg/m³)	246 mg/m³	
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm	
UE	Notes	Skin	
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC	
Belgique	Nom local	2-Butoxyéthanol # 2-Butoxy-ethanol	
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	98 mg/m³	

23/02/2018 FR (français) 2/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	246 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Viton® II	6 (> 480 minutes)	0.4		

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA)	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Exposition à court terme	

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : vert clair.
Odeur : légère.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 9

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : $100 \, ^{\circ}\text{C}$ Point d'éclair : $> 63 \, ^{\circ}\text{C}$

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non auto-inflammable

Pression de vapeur : 23 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

23/02/2018 FR (français) 3/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Masse volumique : 0,99 g/m³

Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 1 mPa.s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations

Teneur en COV : 8,17 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10,2, Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

Matières incompatibles

Agent oxydant.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Finixa dust control

1010101,01010101 mm²/s Viscosité, cinématique

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

23/02/2018 FR (français) 4/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Finixa dust control

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Nettoyage à l'eau additionnée

d'un détergent.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 16 10 01* - déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN		
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 8,17 %

15.1.2. Directives nationales

23/02/2018 FR (français) 5/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Selon la Awsv, Allilexe

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Ontwikkeling

giftige stoffen - Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route		
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses		
IATA	Association internationale du transport aérien		
DNEL	Dose dérivée sans effet		
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet		
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)		
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)		
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique		

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

23/02/2018 FR (français) 6/6